



## **Le plan Ontarien sur l'énergie verte marque un but !**

### ***510 projets renouvelables prennent le départ, y compris un nombre d'installations solaires sur le toit des supermarchés Loblaw***

TORONTO - Le 10 Mars, 2010 – À partir d'aujourd'hui, l'avenir sera plus brillant pour de nombreuses entreprises Ontariennes, car plus de 500 nouveaux projets d'énergie verte, dont la plupart seraient des installations d'énergie solaire, viennent d'être approuvés.

Ces 510 projets sont les premiers producteurs d'électricité de taille à obtenir des contrats selon les termes du remarquable programme FiT (Programme de rachats garantis) de l'Ontario, le programme de ce genre le plus complet d'Amérique du Nord. FIT favorise le développement de projets d'énergie renouvelable en leur offrant des prix stables pour l'électricité produite. L'éventail de producteurs comprend des propriétaires individuels, des écoles, des agriculteurs, des grands magasins et des petites entreprises.

« La participation est vraiment générale, venant de tous les coins de l'Ontario, depuis les agriculteurs, les écoles et les hôpitaux jusqu'aux grands magasins de détail et les entreprises commerciales », a déclaré Brad Duguid, ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure. « Ces projets conduiront à la création d'une nouvelle source de revenus en Ontario tout en nous procurant de l'électricité propre et verte - notamment pendant les journées chaudes et ensoleillées de l'été, quand la charge électrique monte en flèche. Grâce à nos nouvelles règles sur leur contenu domestique, ces projets contribueront aussi à la création de nouveaux travaux dits «emplois verts» ici en Ontario, et inciteront un grand nombre d'investissements importants en matériaux et en main d'œuvre ici même, chez nous. »

Parsemés dans 120 communautés un peu partout en Ontario, ces 510 projets appartiennent à des agriculteurs, des municipalités, des sociétés de distribution locales, des entreprises commerciales, des clients industriels, des institutions publiques (écoles, hôpitaux), un vignoble et même une église. La taille de ces projets va de 10 à 500 kilowatts; ils ont une capacité totale de production de 112 mégawatts et produiront assez d'énergie pour alimenter plus de 13.000 foyers.— Environ 95 pour cent sont des projets qui utilisent l'énergie solaire. Le reste utilise le biogaz (20), l'eau (4), l'énergie éolienne terrestre (3) et la biomasse (1). Une liste détaillée des projets est disponible sur le site Web de l'Office de l'Électricité de l'Ontario (OPA) à [www.fit.powerauthority.on.ca](http://www.fit.powerauthority.on.ca)

La Compagnie Loblaw SARL, représentant la chaîne de supermarchés la plus importante, vient d'obtenir acceptation au programme FiT pour installer des panneaux solaires sur le toit de 136 de ses magasins en Ontario. Elle va commencer par entreprendre un premier lancement de quatre projets pilotes dans certains magasins choisis à travers la province, ce qui lui permettra de faire une évaluation avant d'entrer dans la phase plénière des installations.

« Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'effort général chez Loblaw, visant l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et le verdissement de ses opérations tout en se vouant au but de réduire notre empreinte carbone », a déclaré Bob Chant, vice-président des affaires d'entreprise, chez Loblaw SARL. " Nous nous sommes engagés à pousser la production d'énergie verte en utilisant des technologies nouvelles et innovatrices, telles que ce projet pilote de panneaux photovoltaïques."

Les exigences du programme FIT quant au contenu domestique assure qu'une partie essentielle de la technologie utilisée pour la production d'énergie renouvelable provienne de l'Ontario. Le jour de l'inauguration commerciale du projet, le fabricant doit être en mesure de prouver qu'il a utilisé un pourcentage important de matériaux et de main d'œuvre provenant de l'Ontario. Pour des projets solaires photovoltaïques de plus de 10 kilowatts, la règle est de 50 pour cent pour le moment, mais ceci augmentera à 60 pour cent le 1er janvier 2011.

« C'est avec joie que l'Office de l'Électricité de l'Ontario annonce aujourd'hui cette nouvelle. Le lancement du programme est l'aboutissement d'une année de consultation et d'efforts coopératifs. Ces premiers contrats marquent réellement le naissance du programme et soulignent son succès » a déclaré Colin Andersen, président directeur général de l'Office de l'Électricité de l'Ontario (OPA).

L'Office de l'Électricité de l'Ontario a reçu 956 demandes éligibles depuis le début des inscriptions au programme FIT, le 1er octobre 2009. Ceci constitue la première série de contrats de rachats garantis, y compris les 510 projets annoncés aujourd'hui. En raison de leur petite taille (jusqu'à 500 kilowatts), ces projets pourront être connectés au réseau d'électricité de l'Ontario sans études d'impact détaillées, études qui seraient nécessaires pour des projets plus importants.

Le programme de rachats garantis FIT, étant l'une des pièces-clé de la Loi sur l'énergie verte, établit un barème de prix garantis pour les producteurs d'énergie renouvelable. Il soutient l'engagement de la province vers l'élimination de la génération au charbon d'ici la fin de 2014 – l'initiative contre le changement climatique la plus importante du Canada. Le programme FIT et d'autres initiatives cadrées par la Loi sur l'énergie verte entraîneront aussi la création de 50.000 emplois dits "cols verts".

L'Office de l'Électricité de l'Ontario (OPA) est chargé d'assurer un approvisionnement d'électricité fiable et durable en Ontario. Sa mission couvre quatre principaux domaines d'action: la planification du système électrique pour le long terme, la direction et la coordination de travaux de conservation à travers la province, l'assurance du développement de ressources génératrices nécessaires et le soutien d'une évolution continue du secteur de l'électricité.